

Budget et fiscalité



La Vallée dorée met à disposition de ses administrés les documents contractuels sur le budget et les finances de la communauté de communes.

Les budgets primitifs et annexes eau potable, assainissement et SPANC sont votés avant le 15 avril de chaque année (hormis année électorale).

Exercice 2023

Le budget

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise toutes les dépenses et les recettes pour une année. Son élaboration et son adoption constituent une phase essentielle de la gestion de la collectivité. Il traduit en effet les orientations politiques de la communauté de communes et détermine les moyens à mettre en œuvre.

[Budget assainissement primitif 2023 .pdf - 147.8 Ko](#)

[Budget eau potable primitif 2023 .pdf - 1.65 Mo](#)

[Budget assainissement non collectif primitif 2023 .pdf - 1.36 Mo](#)

[Budget principal primitif 2023 .pdf - 6.82 Mo](#)

Exercice 2022

Le compte administratif

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale pour l'exercice budgétaire de l'année précédente. Il est soumis au vote de vos élus.

[compte administratif 2022 budget principal .pdf - 2.49 Mo](#)

[compte administratif 2022 budget spanc .pdf - 757.27 Ko](#)

[compte administratif 2022 budget assainissement .pdf - 1019.23 Ko](#)

[compte administratif 2022 budget eau potable .pdf - 996 Ko](#)